



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N° 19

Réunion du : 18 juin 2020 à 14h00

Lieu : Visio conférence

Sous la présidence de: M. Jean LIBERGE, Président du D.F.S.M.

Participants :

Michaël BUNEL, Philippe DAJON, Patrick DUBOC, Jean-Pierre GALLIOT, Jean-Yves JULIEN, Laurent LEFEBVRE, Jean-Claude LEROY, Claude MICHEL, Membres du Comité de Direction.

Absents excusés :

Mme Nathalie GUEDON-GINFRAY

MM. Alexis BELHACHE, Régis BETHENCOURT, Raphaël GRIEU, François LANSOY, Raynald LEFRANÇOIS, Membres du Comité de Direction.

Assiste à la réunion: M Pierre SAMSONOFF, Directeur administratif de la Ligue de Football amateur.

§§§§

Le Comité de Direction du District de Football de Seine Maritime, s'est réunie en séance extraordinaire, jeudi 18 juin 2020 à 14 heures à la demande de M Jean LIBERGE Président.

§§§§

Le Président LIBERGE indique aux membres du Comité de Direction avoir reçu, à la suite de la décision de gel des descentes, un courrier de la Ligue de Football Amateur dont il donne lecture. Ce courrier rappelle le cadre fixé par la décision du Comité Exécutif du 16 avril 2020 et l'impossibilité de déroger aux dispositions arrêtées à cette occasion compte tenu de la nécessité de maintenir un cadre national homogène pour tous les clubs. Il indique que la FFF est prête à déclencher les sanctions qu'elle peut mobiliser en tant qu'autorité de tutelle vis à vis du District si celui-ci maintenait sa position.

Les membres du Comité de Direction indiquent déplorer la brutalité de la position fédérale. Ils réaffirment avoir pris cette position relative au gel des descentes uniquement pour répondre à une préoccupation majeure exprimée par certains clubs de Seine Maritime. Ils comprennent toutefois la position de la FFF et ne souhaitent pas créer, par une décision individuelle, un contexte inéquitable entre les clubs au niveau national. D'autant que le Conseil d'État a conforté la position arrêtée par la FFF dans sa décision du 16 avril 2020.

La Président Liberge demande aux membres du Comité de Direction de répondre à la question suivante :
«Souhaitez-vous revenir sur la décision du Comité de Direction du lundi 15 juin 2020 et appliquer les descentes telles que prévues par la décision du 16 avril 2020 du Comité Exécutif de la FFF ? »



Par **8** voix pour et **1** voix contre, le Comité de direction du district décide d'appliquer la décision prise par le Comex et de revenir sur la position prise initialement.

Le Comité de Direction, a décidé de geler l'accession de l'équipe de Mesnières 2.

La séance est levée à 15h20.

Le Président du D.F.S.M.

Jean LIBERGE

Le Secrétaire Général du D.F.S.M.

Claude MICHEL